

## Critères de sélection du championnat d'Europe 2019

### Les athlètes seront sélectionnés selon l'ordre et les critères suivants :

- 1 - Les médaillés en simple des derniers championnats du monde individuels 2018
- 2 – Être classé Top 12 mondial à la ranking de juillet 2019
- 3 – Être classé dans le Top 6 mondial des moins de 23 ans (et Top 20 mondial senior) au ranking de juillet 2019
- 4 – des wild-card seront attribuées à des joueurs présentant soit :
  - une progression dans la ranking mondiale et permettant de compléter une équipe médaillable à ces championnats d'Europe
  - et/ou ayant réalisé une performance significative au championnat de France

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères de sélection, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

### Timing de sélection :

Proposition (wild-card) de la commission vers la DTN le 2 juillet 2019

Validation par le comité de sélection de la FFH pour le 10 juillet 2019

Les dates peuvent être légèrement modifiées en fonction de la sortie du classement mondial de juillet et des dates de demande d'entry de l'organisateur.